

Paris (75)

Paris 3e arrondissement. -

Le plafond de l'appartement (lot n° 8) de l'immeuble situé 11, rue de Saintonge (cad. AQ 38) : **inscription par arrêté du 31 mai 2017.**

Paris 5e arrondissement.

- En totalité, l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, avec les chapelles ajoutées au XVIII^e siècle, la chapelle des catéchismes et la sacristie ainsi que le bâtiment du presbytère, qui lui sont étroitement liés, tels que délimités en rouge sur le plan annexé à l'arrêté, située 252, rue Saint-Jacques (cad. BH 01 23) : **classement par arrêté du 11 septembre 2017.**

Paris 10e arrondissement.

- En totalité, l'église Saint-Vincent-de-Paul, avec son escalier et ses rampes d'accès et le square Cavaillé-Coll qui lui est lié, tels que délimités en rouge sur le plan annexé à l'arrêté, situés place Franz Liszt et 5, rue de Belzunce (cad. AN 01 30, 46, 47) : **classement par arrêté du 29 août 2017.**

Paris 11e arrondissement. - En totalité, l'église Sainte-Marguerite, avec, en totalité, le bâtiment de la sacristie attenant, les bâtiments de l'ancien charnier et l'ancien pavillon du bedeau ainsi que le sol correspondant à l'aire de l'ancien cimetière (à l'exception des bâtiments élevés sur cette aire), avec la stèle funéraire de George II Jacob, tels que délimités en rouge sur le plan annexé à l'arrêté, situés 36 à 40, rue Saint-Bernard (cad. CH 01 15, 16) : **classement par arrêté du 11 septembre 2017.**

Paris 15e arrondissement.

- La devanture de la boutique située 178, rue de la Convention, telle que délimité par un liseré rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. BN 17) : **inscription par arrêté du 31 mai 2017.**

Paris 20e arrondissement.

- En totalité, l'église Notre-Dame-de-la-Croix avec l'escalier monumental et les grilles qui la délimitent, sise 3 place de Ménilmontant et 4, rue d'Eupatoria, tels que délimités selon le plan annexé à l'arrêté (cad. AO 44) : **inscription par arrêté du 31 mai 2017.**